



C.D. GESTION COMPETITIONS SENIORS

REUNION du 11 Décembre 2023

Procès-Verbal N° 19

COORDINATEUR des Compétitions : PASSENEAU Grégory

PRESIDENT : DALMON André

PRESENTS : COUFFIGNAL Francis, SILVESTRE Bernard, REYNES Roger (excusé), CHAUZY Marc (excusé).

La réunion est ouverte par le Président à 10h00

MATCHS REPORTES

COUPE DE L'AVEYRON CREDIT AGRICOLE

- Le match **LAISSAC 1 – NAUCELLE FC 1** non joué le samedi 9 décembre 2023 à 19h00 par décision de l'arbitre en raison de l'impraticabilité du terrain est reporté au samedi 23 décembre 2023 à 20h00. Ce match par décision de la CDGCS est inversé en application de l'article 6 alinéa 3-a du règlement des coupes, la rencontre se jouera sur le stade de Naucelle à la date mentionnée ci-dessus.

COUPE DES RESERVES BRALEY

- Le match **PAYS ALZUREEN 2 – LARZAC VALLEES 2** non joué le dimanche 10 décembre 2023 à 14h30 en raison d'un arrêté municipal mentionnant l'impraticabilité du terrain est reporté au samedi 23 décembre 2023 à 20h00. Ce match par décision de la CDGCS est inversé par application de l'article 6 alinéa 3-a du règlement des coupes, la rencontre se jouera sur le stade de la Cavalerie à la date mentionnée ci-dessus.

COUPE DES TECHNICIENS DES SPORTS COLLECTIFS

- Le match **LACROIX BARREZ 1 - CAMPUAC/GOLINHAC 1** non joué le dimanche 10 décembre 2023 à 14h30 en raison d'un arrêté municipal mentionnant l'impraticabilité du terrain est reporté au samedi 23 décembre 2023 à 20h00. Ce match par décision de la CDGCS est inversé par application de l'article 6 alinéa 3 a du règlement des coupes, la rencontre se jouera sur le stade de Golin hac à la date mentionnée ci-dessus.
- Le match **GALGAN 1 – PAYS ALZUREEN 3** non joué le samedi 9 décembre 2023 à 20h00 par décision de l'arbitre en raison de l'impraticabilité du terrain est reporté au samedi 23 décembre 2023 à 20h00. Ce match par décision de la CDGCS est inversé en application de l'article 6 alinéa 3-a du règlement des coupes, la rencontre se jouera sur le stade de Lanuéjols à la date mentionnée ci-dessus.

- Le match **SOUYRI 1 – MANHAC AR 1** non joué le samedi 9 décembre 2023 à 20h00 par décision de l'arbitre en raison de l'impraticabilité du terrain est reporté au dimanche 24 décembre 2023 à 14h30. Ce match par décision de la CDGCS est inversé en application de l'article 6 alinéa 3-a du règlement des coupes, la rencontre se jouera sur le stade de Manhac à la date mentionnée ci-dessus.

NOTA :

Toute demande de modification devra parvenir au district avant le jeudi 14 décembre 2023 à 9heures.

Départementale 3 (François ARNAUD Traiteur)

- Le match **AS SOULAGES BONNEVAL 1 – VILLECOMTAL/MOURET/ENT. 1** prévu initialement le samedi 16 décembre 2023 à 20H00 se jouera le dimanche 17 décembre 2023 à 15h00 (entente entre les deux clubs).
- Le match **FOOT ROUERGUE 1 – REQUISTA US 3** du samedi 23 décembre 2023 à 20H00 se jouera le vendredi 22 décembre 2023 à 21h00 (entente entre les deux clubs).

Départementale 5 (Point Vert)

- Le match **FOISSAC 2 – BAS ROUERGUE 3** prévu initialement le samedi 16 décembre 2023 à 19h30 se jouera le vendredi 15 décembre 2023 à 21H00 (entente entre les deux clubs).

La prochaine réunion est fixée au jeudi 14 décembre 2023 à 9 heures.

La réunion est clôturée à 12.00 heures

Le Secrétaire de séance,

F. COUFFIGNAL



Le Président

A. DALMON

